

|   |   |
|---|---|
| <p align="center"><b>DEPARTEMENT DE<br/>HAUTE-SAVOIE</b><br/>-----<br/><b>Arrondissement<br/>de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>  | <p align="center"><b>EXTRAIT<br/>DU REGISTRE DES DELIBERATIONS<br/>DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE<br/>COMMUNAUTE DE COMMUNES<br/>USSES ET RHONE</b></p> <p align="center"><b>Séance du 13 Mars 2018</b></p>   |
| <p><u>Nombre de<br/>Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37<br/>                 Présents : 33<br/>                 Absents : 2<br/>                 Pouvoirs : 2<br/>                 Votants : 35<br/>                 Pour : 35<br/>                 Contre : 0<br/>                 Nul : 0<br/>                 Abstention : 0</p> <p><b>N° CC 28/2018</b></p> | <p>L'an deux mille dix-huit, le treize Mars à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes, Chêne-en-Semine, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b></p> <p><b>Date de convocation : 07 Mars 2018</b></p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET.<br/>                 Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFAVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Mesdames Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Corinne GUISEPPIN donne son pouvoir à Michel BOTTERI</p> <p><b>Absents :</b> Messieurs Jean-Marc LAGRIFFOUL, Pascal COULLOUX.</p> <p>Michel BOTTERI est désigné secrétaire de séance</p> |

**OBJET : Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire qu'après une année de fusion des Communautés de Communes du Val des Usse, de la Semine et du Pays de Seyssel, le tableau des emplois permanents de la Communauté de Communes Usse et Rhône a lieu d'être actualisé afin de répondre aux besoins réels de la collectivité.

Il est par ailleurs souhaitable de favoriser la montée en compétences des agents en évitant les emplois multi-services.

Aussi, il convient de créer trois emplois : un emploi d'agent technique environnement à temps complet, un emploi de technicien assainissement collectif à temps complet et un emploi d'agent de multi-accueil à temps complet.

En conséquence, il s'avère nécessaire de modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **ACCEPTE** les propositions du Président.
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1er avril 2018.
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les dispositions relatives aux recrutements nécessaires au bon fonctionnement des services.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,**  
**Le Président,**  
**Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*